



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

Politique d'hébergement et d'accompagnement pour la création de sites web



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction de la communication, de la culture et des événements
Direction des systèmes d'information

- SOMMAIRE -

1	Politique éditoriale en matière de sites annexes	4
1.1	Sites annexes	4
1.1.1	Définition	4
1.1.2	Les différents types de sites annexes	4
1.1.3	Avantages de l'uniformité éditoriale et technique	4
1.1.4	Gestion éditoriale	4
1.1.5	Création de sites annexes : validation	4
1.2	Sites de formation	5
1.2.1	Affichage de l'offre de formation	5
1.3	Sites de conférence	5
2	Hébergement de sites web	6
2.1	Hébergement K-sup	6
2.2	Hébergement PaaS	6
2.2.1	Contraintes techniques et juridiques	6
2.2.2	Accompagnement éditorial	6
3	Noms de domaine	6
3.1	Domaine univ-tlse3.fr	6
3.2	Noms de domaines externes	7
3.2.1	Noms de domaine en .fr	7
3.2.2	Autres noms de domaines	7
3.2.3	Noms de domaine gérés par une autre entité	7

- PREAMBULE -

Ce document présente les services proposés par l'université Toulouse III - Paul Sabatier (UT3) en termes d'hébergement et d'accompagnement éditorial pour la création et la gestion de sites web.

Il a été réalisé par la Direction de la communication, de la culture et des événements (DCCE), et la Direction des systèmes d'information (DSI), et validé par les vice-présidents délégués à la communication et au numérique.

1 Politique éditoriale en matière de sites annexes

1.1 Sites annexes

1.1.1 Définition

Un site annexe est un site web faisant partie de la galaxie de sites UT3, ces sites viennent en complément du site institutionnel de l'université Toulouse III – Paul Sabatier : www.univ-tlse3.fr

Un site annexe est un site pérenne et sa gestion éditoriale est identifiée.

1.1.2 Les différents types de sites annexes

- ENT et espaces intranet des personnels, étudiantes et étudiants de l'université
- Sites de composante
- Sites de département de formation
- Sites de laboratoire (dont l'université est tutelle)
- Autres sites : projets de recherche portés par l'université par exemple.

Il est fortement recommandé que tous les sites annexes suivent la politique éditoriale définie par l'université, en utilisant le même outil de gestion de contenu : le CMS K-Sup.

1.1.3 Avantages de l'uniformité éditoriale et technique

- Optimisation des coûts en hébergeant tous les sites sur une seule solution technique et un seul environnement.
- Gestion de tous les aspects techniques par la DSI
- Architecture de haute disponibilité permettant de renforcer la sécurité et la performance.
- Conformité RGPD (règlement général sur la protection des données) et SSI (sécurité des systèmes d'information)
- Accompagnement éditorial par le responsable web éditorial de l'université (DCCE).
- Formations au CMS K-Sup, par le responsable web éditorial DCCE.
- Présentation homogène de tous les sites UT3 : charte graphique et éditoriale commune.
- Partage de contenus entre sites web : une même page peut être affichée dans tous les sites, ainsi les sites de département peuvent bénéficier de pages du site UT3 ou de composante, et vice-versa.

1.1.4 Gestion éditoriale

Le site institutionnel et l'ENT sont gérés par la personne responsable web éditorial DCCE. C'est elle qui a la maîtrise du contenu de ces sites, qui en définit l'arborescence, etc.

Les sites annexes sont gérés par un ou plusieurs webmasters désignés lors de la création du site.

1.1.5 Création de sites annexes : validation

La demande de création d'un site annexe doit être faite par le responsable de la structure concernée (directeur de la composante ou du laboratoire par exemple). Toutes les informations se trouvent sur le site web de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/creation-et-gestion-de-sites-web>.

Cette demande sera validée par la personne responsable web éditorial de la DCCE, et par le webmaster de composante dans le cas d'un site de département. Ce niveau de validation sera suffisant pour les cas classiques (composantes, départements, laboratoires de l'université).

Dans certains cas, une validation supplémentaire, après celle du responsable web éditorial DCCE, sera nécessaire :

- Validation du président (ou d'un représentant). Ce cas peut se présenter, par exemple, si la demande concerne une création de site pour une structure multi-établissement (hors laboratoires).
- Validation de la DSI. Ce cas peut se présenter si le site présente des spécificités techniques.

1.2 Sites de formation

Concernant les sites web liés à la formation, en dehors des types de sites définis dans la politique éditoriale (site institutionnel, sites de composantes ou de département), aucune autre forme ne sera accompagnée et hébergée. Cela peut concerner un site présentant une formation, un parcours de formation, un domaine de formation, etc.

1.2.1 Affichage de l'offre de formation

Afin d'assurer un affichage de l'offre de formation fiable, lisible, harmonisé et officiel, seule la fiche formation institutionnelle, complétée par les responsables de formations et gérées par le SCUIO-IP, sert à la promotion de la formation sur le web.

Cette fiche est créée par l'import des données de SGCE pour les formations FSI et F2SMH, ou sur K-sup directement pour la faculté de santé et les IUT. Elle est présente dans le catalogue des formations du site institutionnel, et, grâce à la multi-publication, elle peut-être également affichée sur le site de composante et de département. Cette même fiche est exportée sur les sites partenaires, notamment dans le catalogue de formations de l'Université de Toulouse.

Une seule page web pour la formation, c'est la garantie d'un référencement efficace, d'une communication fiable et unique pour les futurs étudiants et une seule version de l'information à maintenir.

Pour toutes les informations complémentaires qui ne trouveraient pas leur place sur cette fiche formation, des contenus complémentaires (actualités de la formation ou témoignages par exemple) peuvent être créés sur le site de département de formation, ou de composante s'il n'existe pas de site de département.

1.3 Sites de conférence

Concernant les sites web de conférence ou de colloque, la solution définie par la politique éditoriale de l'université est l'utilisation de la plateforme Sciencesconf.

Cette plateforme permet la gestion d'événements scientifiques, qui s'adresse prioritairement à la communauté scientifique, avec un contenu scientifique, quelle que soit la discipline. Les événements destinés au grand public ne seront pas acceptés. De même que les meeting, les festivals, les master class, les cycles de conférences. Sciencesconf n'est pas non plus conçu pour gérer l'organisation de réunions de travail, de débats politiques ou d'activités culturelles.

Sciencesconf met à disposition un site web pour chaque événement, paramétrable par les organisateurs, pour informer les participants et gérer les inscriptions. Ce site devra au minimum contenir un appel à communications ou un programme.

L'accompagnement à l'utilisation de la plateforme est effectué par le pôle événement de la DCCE. Pour toute demande, vous pouvez vous adresser à congres@univ-tlse3.fr.

2 Hébergement de sites web

2.1 Hébergement K-sup

Pour les raisons évoquées précédemment, l'hébergement *via* le CMS K-Sup de l'université est la seule solution proposée pour les types de sites annexes suivants : ENT et intranet, sites de composante, de département ou de laboratoire.

2.2 Hébergement PaaS

Pour les autres types de sites, si, malgré ces recommandations, vous estimez que cette politique éditoriale ne s'applique pas à votre besoin, celui-ci pourra être analysé afin de voir si un hébergement de type PaaS (platform as a service) spécifique peut être réalisé.

Ce type de demande ne doit être formulée que pour de rares exceptions, et sera à valider par le président (ou un représentant) et la DCCE.

Un contrat d'hébergement de service devra être établi et signé avant mise en œuvre. S'il s'agit d'un besoin externe à l'UT3, une contribution financière annuelle sera demandée.

2.2.1 Contraintes techniques et juridiques

Ce type d'hébergement impose des contraintes techniques et juridiques notamment afin de garantir la sécurité des systèmes d'information :

- Vous devrez remplir un document de cadrage précisant les mesures juridiques et techniques à mettre en œuvre. Ces éléments seront analysés par la DSI, les responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et le délégué à la protection des données (DPO).
- Pour ce type d'hébergement, seul le nom de domaine univ-tlse3.fr est proposé.
- Contrairement à ce qui est proposé dans le cadre de la politique éditoriale, l'accompagnement technique sera moindre. Comme la DSI ne peut pas maîtriser toutes les solutions techniques existantes, elle ne propose dans ce cadre que la mise à disposition d'une machine virtuelle et de composants maîtrisés.
- L'installation, la maintenance et l'exploitation de l'outil de gestion de contenus seront à la charge du demandeur.

2.2.2 Accompagnement éditorial

Aucun accompagnement éditorial ne sera effectué dans ce cas.

3 Noms de domaine

3.1 Domaine univ-tlse3.fr

Le domaine privilégié par la politique éditoriale, mais également pour des contraintes techniques est : univ-tlse3.fr

La gestion des noms de domaines en univ-tlse3.fr est complètement assurée par la DSI.

Ce service est gratuit.

3.2 Noms de domaines externes

Pour des besoins très spécifiques et justifiés, il est possible de créer des noms de domaine externes, c'est-à-dire autres que univ-tlse3.fr.

Comme indiqué plus haut, cela n'est autorisé que pour des sites web utilisant le CMS K-Sup de l'université. Néanmoins, cela ne s'appliquera que pour de rares exceptions comme, par exemple, des sites de laboratoires multi-tutelles, ou de projets de recherche.

Ces demandes devront être validées par le président (ou un représentant) et la DCCE.

3.2.1 Noms de domaine en .fr

La DSI propose la création, auprès de RENATER, et la gestion de noms de domaine externes en « .fr ».

Ce service est gratuit, mais le délai de mise en œuvre est plus long que pour un nom de domaine en univ-tlse3.fr.

3.2.2 Autres noms de domaines

La création et la gestion de noms de domaine externes, autres qu'en « .fr » (Exemples : .org, .com, etc.) est possible en dernier recours pour des cas très précis.

Ce type de service est payant, et le délai de mise en œuvre est beaucoup plus long que pour un nom de domaine en univ-tlse3.fr.

3.2.3 Noms de domaine gérés par une autre entité

Si le nom de domaine est géré par une autre entité (exemples : cnrs.fr, inra.fr, inserm.fr, etc.), la DSI ne propose pas d'hébergement. Nous vous invitons à vous adresser à cette entité pour qu'elle héberge votre site web.